

ISSEQ®

SOCCER INTÉRIEUR

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

SOCCER INTÉRIEUR COLLÉGIAL

CONFÉRENCE SUD-OUEST

Règlements de ligue 2024-2025

MISE À JOUR : **2024.10.18**

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 – RÈGLES DE JEU.....	4
ARTICLE 2 – NOMBRE DE JOUEURS.....	4
2.1 Nombre maximum de joueurs.....	4
2.2 Nombre minimum de joueurs	4
2.3 Nombre de joueurs sur le terrain	4
ARTICLE 3 – LE PERSONNEL	4
ARTICLE 4 – ÉQUIPEMENT	4
4.1 Ballon de partie	4
4.2 Souliers.....	4
4.3 Protège-tibias	4
ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DES PARTIES	5
5.1 Durée des rencontres.....	5
5.2 Présentation de l’alignement et vérification de l’officiel	5
ARTICLE 6 – TERRAIN DE JEU.....	5
6.1 Les terrains	5
6.2 La surface de réparation	5
6.3 Obstacles	5
ARTICLE 7 – FEUILLE DE POINTAGE.....	6
ARTICLE 8 – CHANGEMENT DE JOUEURS.....	6
ARTICLE 9 – LE JEU	6
9.1 Le hors-jeu.....	6
9.2 Coup d’envoi	6
9.3 Coup de pied de but	6
9.4 Coup de pied de coin	7
9.5 Coup franc direct et indirect	7
9.6 Tir de pénalité	7
9.7 Remise en touche	7
8.8 Jeu du gardien de but.....	7
9.9 Les tacles glissés	7
ARTICLE 10 – RETARDS ET ABSENCES	7
10.1 Les forfaits	7
10.2 Forfait d’une équipe en cours de partie	8
10.3 Retard ou absence de l’arbitre	8
ARTICLE 11 – ÉGALITÉ EN SÉRIES ÉLIMINATOIRES	8
ARTICLE 12 – AVERTISSEMENTS (05-24).....	8
12.1 Cumul des cartes jaune.....	8
12.2 Compilation des cartes.....	8
12.3 Cartes jaune en séries éliminatoires	8
ARTICLE 13 – EXPULSION ET SUSPENSION	9
ARTICLE 14 – DEVOIR DES ÉQUIPES	9
ARTICLE 15 – ARBITRAGE.....	9

ARTICLE 16 – ADMISSIBILITÉ	9
16.1 Âge limite.....	9
16.2 Joueurs semi-professionnels ou professionnels	9
ARTICLE 17 – FORMULES DE COMPÉTITION (2024)	10
17.1 Saison régulière – Féminin – Section A.....	10
17.2 Saison régulière – Féminin – Section B (09-24).....	10
17.3 Saison régulière – Masculin – Section A.....	10
17.4 Saison régulière – Masculin – Section B.....	10
17.5 Éliminatoires.....	10
ARTICLE 18 – SYSTÈME DE POINTAGE	11
18.1 Pointage en fonction du résultat de la partie.....	11
18.1.1 Pointage en fonction des gestes antisportifs	11
18.1.2 Déduction au pointage en fonction du cumul des cartes jaune.....	11
18.1.3 Geste antisportif après la partie	11
ARTICLE 19 – ARRÊT D’UNE PARTIE AVANT LA FIN.....	11
ARTICLE 20 – RÉCOMPENSES.....	11
ARTICLE 21 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS	12
ARTICLE 22 – RANG DES ÉQUIPES EN VUE DE LA SAISON SUIVANTE	12
22.1 Ligue féminine.....	12
22.2 Ligue masculine.....	12
ARTICLE 23 – ÉQUIPES D’ÉTOILES	12
ARTICLE 24 – ÉTHIQUE SPORTIVE	12
ARTICLE 25 – RESPONSABLES DE TOURNOI ET THÉRAPEUTES	13
ANNEXE 1 – ÉGALITÉ EN SÉRIES ÉLIMINATOIRES.....	14

ARTICLE 1 – RÈGLES DE JEU

Les règles de jeu en vigueur seront celles de la Fédération internationale de Football amateur (FIFA), édition la plus récente, sauf pour les articles suivants :

ARTICLE 2 – NOMBRE DE JOUEURS

2.1 Nombre maximum de joueurs

Peuvent prendre part à une partie et être présents au banc d'une équipe un maximum de dix-huit (18) joueurs admissibles habillés et aptes physiquement à jouer. Il n'y a toutefois pas de maximum de joueurs pouvant être sur le formulaire d'engagement.

2.2 Nombre minimum de joueurs

Le nombre minimum de joueurs admissibles et aptes physiquement à jouer que chaque équipe doit habiller et inscrire sur la feuille de pointage à l'occasion de chaque partie est de cinq (5).

2.3 Nombre de joueurs sur le terrain

Le nombre de joueurs sur le terrain est de six (6) plus le gardien de but.

ARTICLE 3 – LE PERSONNEL

Pas plus de trois (3) personnes peuvent accompagner l'équipe au banc des joueurs.

ARTICLE 4 – ÉQUIPEMENT

4.1 Ballon de partie

Le ballon officiel sera de taille #5. L'officiel le choisira parmi les ballons des deux (2) équipes.

4.2 Souliers

Les souliers avec crampons de métal sont interdits.

Un joueur qui est pris à jouer avec des crampons illégaux sera déclaré inadmissible pour le reste de la rencontre. Il pourra cependant être remplacé par un autre joueur, il ne recevra donc pas un carton rouge.

4.3 Protège-tibias

Les protège-tibias sont obligatoires.

ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DES PARTIES

5.1 Durée des rencontres

La durée de toutes les rencontres sera de 2 x 25 minutes avec un arrêt d'au plus cinq (5) minutes à la mi-temps.

Pour des raisons de blessure exceptionnelle qui durent plus de cinq (5) minutes, la pause de cinq (5) minutes à la mi-temps pourra être retirée. Lors du championnat régional, l'ajout de temps par l'officiel en raison d'une blessure sera permis.

5.2 Présentation de l'alignement et vérification de l'officiel

Chaque équipe doit remettre la feuille de pointage dûment remplie dix (10) minutes avant l'heure prévue du coup d'envoi au responsable de tournoi. Tout joueur inscrit sur la feuille de pointage sera considéré comme ayant participé à la rencontre. Tous les joueurs doivent être inscrits sur la feuille de pointage avant l'heure prévue du coup d'envoi. À la demie, l'arbitre devra vérifier la présence des joueurs et rayer les absents.

Seuls les joueurs inscrits sur la feuille de pointage peuvent participer à la partie. Un joueur qui arrive après le début de la partie pourra jouer si son nom était inscrit sur la feuille de pointage et qu'il arrive avant la vérification faite par l'arbitre à la demie.

ARTICLE 6 – TERRAIN DE JEU

6.1 Les terrains

Toutes les parties seront jouées sur des plateaux de soccer à 7 contre 7.

6.2 La surface de réparation

La surface de réparation aura la forme rectangulaire officielle du soccer à 7 contre 7. Le point de tir de pénalité sera situé à huit (8) mètres de la ligne de but.

6.3 Obstacles

Si le ballon touche un obstacle, un coup franc indirect sera accordé à l'autre équipe de l'endroit où le ballon a frappé celui-ci, à l'exception de la surface de réparation, où l'on placera le ballon à l'extérieur, le plus près possible du point d'impact.

ARTICLE 7 – FEUILLE DE POINTAGE

Avant le début de chaque partie, les entraîneurs des équipes en présence remplissent leur feuille de pointage. Elle doit être dûment remplie et remise au responsable de tournoi au moins dix (10) minutes avant l'heure prévue du coup d'envoi. La feuille de pointage doit contenir obligatoirement les informations suivantes :

- a) La date, l'heure et le numéro de la partie;
- b) Le numéro du plateau (terrain);
- c) Le nom des équipes en présence;
- d) Le nom des joueurs de l'équipe et leur numéro de chandail;
- e) Le nom des joueurs ou entraîneurs sous le coup d'une suspension;
- f) Le nom des entraîneurs;
- g) Les commentaires, protêts ou autres.

ARTICLE 8 – CHANGEMENT DE JOUEURS

Une équipe peut effectuer un changement de joueur en tout temps au cours d'une partie. Les changements doivent s'effectuer par le centre du terrain (zone de trois (3) mètres de chaque côté du centre) et le joueur qui entre sur le terrain peut le faire uniquement lorsque son coéquipier remplacé a quitté la surface de jeu. Le joueur remplacé peut revenir au jeu lors d'un prochain changement, puisque le nombre permis de changements est illimité. À aucun moment les changements ne doivent retarder les reprises du jeu.

ARTICLE 9 – LE JEU

9.1 Le hors-jeu

Étant donné les limites du terrain réduites, le règlement du hors-jeu n'est pas appliqué.

9.2 Coup d'envoi

Les joueurs adverses doivent être à l'extérieur d'un rayon de cinq (5) mètres.

9.3 Coup de pied de but

Lorsque le ballon, après avoir été touché en dernier par un joueur de l'équipe attaquante, aura entièrement dépassé la ligne de but en dehors de la partie comprise entre les montants de but, un joueur de l'équipe défensive devra mettre le ballon en jeu du pied, depuis l'intérieur de sa surface de réparation. Le ballon sera considéré en jeu dès qu'il sera sorti de la surface de réparation.

Les joueurs de l'équipe adverse devront se tenir en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.

Si le ballon est touché ou joué par un coéquipier du joueur qui exécute le coup de pied de but ou par un joueur de l'équipe adverse à l'intérieur de la surface de réparation, le dégagement devra être répété.

9.4 Coup de pied de coin

Le coup de pied de coin se fait avec les pieds. La distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment du coup est de cinq (5) mètres.

9.5 Coup franc direct et indirect

Tous les coups francs sont directs, sauf pour les obstacles (voir article 6.3). Un joueur adverse ne peut s'approcher à moins de cinq (5) mètres du ballon avant que celui-ci soit botté.

9.6 Tir de pénalité

Lors du tir de pénalité, tous les joueurs doivent se situer à l'extérieur de la surface de réparation et derrière le tireur, sauf évidemment le gardien adverse.

9.7 Remise en touche

Toutes les remises en touche doivent être faites à la main.

8.8 Jeu du gardien de but

Le gardien de but peut jouer le ballon dans sa zone de réparation selon les mêmes règlements qui régissent le soccer extérieur. Cependant, il ne peut pas effectuer un tacle glissé sur un adversaire en dehors de la surface de réparation.

9.9 Les tacles glissés

Les tacles glissés sont interdits s'ils sont exécutés de façon à contrer un adversaire. Glisser pour intercepter un ballon en absence d'adversaire n'est pas considéré comme une infraction.

ARTICLE 10 – RETARDS ET ABSENCES

10.1 Les forfaits

Si une équipe ne se présente pas ou n'a pas cinq (5) joueurs pour commencer une partie, le forfait peut être réclamé par l'équipe présente sur le terrain. Cette demande peut être faite dix (10) minutes après l'heure fixée pour le début de la partie. Si aucune équipe ne se présente sur le terrain, le forfait s'applique aux deux (2) équipes. Les cas de force majeure seront étudiés par le commissaire qui rendra une décision finale.

Considérant l'horaire serré des parties à chaque tournoi et dans le cas où une partie débute en retard, on devra faire en sorte de terminer avant l'heure prévue de l'autre partie. Le responsable de compétition pourra décider, après consultation avec les équipes, d'annuler la pause à la mi-temps ou d'écourter la deuxième (2^e) demie.

10.2 Forfait d'une équipe en cours de partie

Une équipe ayant commencé une partie et ne pouvant plus présenter cinq (5) joueurs, ou si elle décide de quitter la partie avant la fin, se voit perdre par forfait.

10.3 Retard ou absence de l'arbitre

Toute rencontre doit débiter à l'heure prévue. Si l'officiel n'est pas présent, chaque entraîneur arbitre une demie à défaut de suggérer une personne présente et qualifiée.

ARTICLE 11 – ÉGALITÉ EN SÉRIES ÉLIMINATOIRES

Il n'y aura aucune prolongation en séries éliminatoires. En cas d'égalité après le temps réglementaire, la rencontre ira automatiquement aux tirs de pénalité (voir Annexe 1).

ARTICLE 12 – AVERTISSEMENTS (05-24)

12.1 Cumul des cartes jaune

Le cumul de trois (3) cartes jaune au dossier de l'étudiant·e-athlète ou de l'entraîneur·e résulte en une (1) partie de suspension.

Le cumul de cinq (5) cartes jaune au dossier de l'étudiant·e-athlète ou de l'entraîneur·e résulte en une (1) partie de suspension.

Dès la sixième (6^e) carte jaune au dossier de l'étudiant·e-athlète ou de l'entraîneur·e, un minimum d'une (1) partie de suspension sera appliqué et le dossier de l'étudiant·e-athlète ou de l'entraîneur·e sera jugé par le commissaire. Cette sanction est automatiquement appliquée pour toutes les cartes jaune supplémentaire cumulée au dossier de l'étudiant·e-athlète ou de l'entraîneur·e.

12.2 Compilation des cartes

Il est en tout temps la responsabilité des équipes de faire la compilation des cartes jaune de leurs étudiant·es-athlètes et de leurs entraîneurs·es et de faire appliquer les sanctions automatiques prévues aux règlements.

12.3 Cartes jaune en séries éliminatoires

Le cumul des cartes jaune se poursuit durant les éliminatoires menant au championnat.

Les sanctions découlant du cumul de cartes jaune en saison régulière et durant les éliminatoires seront en vigueur pendant le championnat régional.

Au début du championnat régional, tous les étudiant·es-athlètes et entraîneur·es voient leur dossier de cartes jaune remis à zéro (0).

ARTICLE 13 – EXPULSION ET SUSPENSION

Tout étudiant·e-athlète ou entraîneur·e expulsé est automatiquement suspendu pour la partie suivante.

ARTICLE 14 – DEVOIR DES ÉQUIPES

Les équipes sont responsables des bris et/ou actes de vandalisme causés par un ou des membres de leur équipe.

ARTICLE 15 – ARBITRAGE

Les parties sont arbitrées par un (1) seul arbitre, qui est assigné par la ligue. Il n'y a pas d'arbitre assistant. Toutes les décisions de l'arbitre pendant le jeu sont sans appel. Il est en droit de sanctionner tout geste antisportif de la part d'un joueur ou dirigeant.

ARTICLE 16 – ADMISSIBILITÉ

16.1 Âge limite

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de trois (3) étudiants(es) nés(es) entre le premier (1^{er}) octobre 1999 et le premier (1^{er}) octobre 2001.

16.2 Joueurs semi-professionnels ou professionnels

Tous les joueurs ayant signé des contrats semi-professionnels ou professionnels dans toute ligue ne sont pas admissibles dans la ligue collégiale pour la même année du calendrier.

Les collèges auront la responsabilité de fournir une copie du contrat type "amateur" des joueurs évoluant dans toute ligue semi-professionnelle ou professionnelle en même temps que le formulaire d'engagement.

ARTICLE 17 – FORMULES DE COMPÉTITION (2024)

Saison 2024-2025			
Féminin – A	Féminin – B	Masculin – A	Masculin – B
Abitibi-Témiscamingue	Gérald-Godin	André-Grasset	Abitibi-Témiscamingue
André-Grasset	L'Assomption	Jean-de-Brébeuf	Gérald-Godin
Bois-de-Boulogne	Maisonneuve	Marie-Victorin	L'Assomption
Jean-de-Brébeuf	Marie-Victorin	Rosemont	Terrebonne
Joliette	Terrebonne	Valleyfield	Universel
Saint-Jérôme			
Valleyfield			

17.1 Saison régulière – Féminin – Section A

Double rotation plus deux (2) rencontres au hasard pour un total de quatorze (14) rencontres par équipe. La saison régulière est répartie sur sept (7) tournois.

17.2 Saison régulière – Féminin – Section B (09-24)

Triple rotation plus deux (2) rencontres au hasard pour un total de quatorze (14) rencontres par équipe. La saison régulière est répartie sur sept (7) tournois.

17.3 Saison régulière – Masculin – Section A

Triple rotation plus deux (2) rencontres au hasard pour un total de quatorze (14) rencontres par équipe. La saison régulière est répartie sur sept (7) tournois.

17.4 Saison régulière – Masculin – Section B

Triple rotation plus deux (2) rencontres au hasard pour un total de quatorze (14) rencontres par équipe. La saison régulière est répartie sur sept (7) tournois.

17.5 Éliminatoires

Le format des éliminatoires est identique tant en féminin qu'en masculin, et ce, pour l'ensemble des sections. À noter que les sections sont fermées et que les championnats sont indépendants.

- Demi-finale : 4^e rang c. 1^{er} rang
- Demi-finale : 3^e rang c. 2^e rang
- Finale (or) : Gagnant demi-finale c. Gagnant demi-finale

ARTICLE 18 – SYSTÈME DE POINTAGE

18.1 Pointage en fonction du résultat de la partie

- Victoire = 3 points au classement;
- Nulle = 1 point au classement;
- Défaite = 0 point au classement;
- Forfait : -1 point au classement et l'équipe obtient 0 point d'éthique sportive.

Si le forfait a lieu à la suite d'une sanction, on applique le pointage de la défaite donc 0 point au classement et non -1 point.

18.1.1 Pointage en fonction des gestes antisportifs

- 0-1 carte jaune = 2 points au classement
- 2 cartes jaune = 1 point au classement
- 3 cartes jaune et plus = 0 point au classement
- 1 et plus expulsion = 0 point au classement

18.1.2 Déduction au pointage en fonction du cumul des cartes jaune

- 7 cartes jaune = -1 points au classement
- 9 cartes jaune = -1 points au classement
- 11 cartes jaune = -1 points au classement
- 13 cartes jaune = -1 points au classement
- 15 cartes jaune = -1 points au classement

Et ainsi de suite, à chaque deux (2) cartes jaune supplémentaire, un (1) point sera déduit au classement.

18.1.3 Geste antisportif après la partie

En cas de geste antisportif qui se produirait après la partie, le responsable du tournoi devra envoyer un rapport au commissaire de la ligue. Le commissaire pourra enlever un (1) ou deux (2) points d'éthique sportive à l'équipe fautive.

ARTICLE 19 – ARRÊT D'UNE PARTIE AVANT LA FIN

En cas de partie arrêtée avant la fin du temps réglementaire pour cause de force majeure, la ligue considérera la rencontre comme valide seulement si la partie était rendue en deuxième (2^e) mi-temps. Tout autre cas (force majeure en première mi-temps, blessure, etc.) sera traité par le commissaire de la ligue.

ARTICLE 20 – RÉCOMPENSES

L'équipe championne du championnat régional remportera la bannière de champions régionaux ainsi que des médailles d'or; l'équipe finaliste se méritera des médailles d'argent.

ARTICLE 21 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS

Pour chaque tournoi, il y aura une (1) personne identifiée pour les premiers soins afin de répondre aux urgences durant la compétition. Cette personne sera présente et prête à intervenir trente (30) minutes avant le début de chaque tournoi. Chaque équipe devra fournir son propre matériel.

ARTICLE 22 – RANG DES ÉQUIPES EN VUE DE LA SAISON SUIVANTE

La promotion-relégation s'applique en se basant sur le classement à la suite de la saison régulière : on procédera à une permutation d'une ou plusieurs équipes selon les positions finales dans chaque section. Le nombre d'équipes impliquées dans la permutation devra être établi par chaque comité de ligue.

22.1 Ligue féminine

En vue de la saison 2025-2026, le processus impliquera les deux (2) derniers rangs de la section A ainsi que les deux (2) premiers rangs de la section B.

22.2 Ligue masculine

En vue de la saison 2025-2026, le processus impliquera les deux (2) derniers rangs de la section A ainsi que les deux (2) premiers rangs de la section B.

ARTICLE 23 – ÉQUIPES D'ÉTOILES

Les équipes choisiront les meilleurs étudiants-es-athlètes de leur ligue respective. Aucune partie ne sera jouée. Les modalités de sélection se retrouvent dans le document « PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉQUIPES D'ÉTOILES » disponible sur la page web de la ligue :

Ligue féminine : <https://rseq.ca/sports/soccer-interieur/collegial/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/>

Ligue masculine : <https://rseq.ca/sports/soccer-interieur/collegial/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/>

ARTICLE 24 – ÉTHIQUE SPORTIVE

Les entraîneurs devront classer les équipes de la ligue en votant pour l'éthique sportive. Des gagnants en féminin et masculin seront couronnés, et ce, pour chaque section. La procédure se trouve sur la page web de la ligue au lien suivant :

Ligue féminine : <https://rseq.ca/sports/soccer-interieur/collegial/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/>

Ligue masculine : <https://rseq.ca/sports/soccer-interieur/collegial/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/>

ARTICLE 25 – RESPONSABLES DE TOURNOI ET THÉRAPEUTES

À chaque tournoi régulier, il y aura un (1) responsable de tournoi et deux (2) thérapeutes sportifs. Un second thérapeute sera présent lorsque trois (3) parties seront jouées simultanément.

Lors du championnat régional, le second thérapeute sportif sera mis à la disposition des équipes toute la journée.

Un responsable des sports d'un collège sera également présent à chaque tournoi pour veiller à la bonne conduite des entraîneurs et des participants. Il devra intervenir pour tout écart de langage ou de comportement de la part des entraîneurs, des participants ou des spectateurs. Lors du championnat régional, un second responsable des sports d'un collège sera aussi présent.

Modification des règlements

Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié par ex. : (adopté en 06-18).

Modification des règlements en cours de saison

Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison.

ANNEXE 1 – ÉGALITÉ EN SÉRIES ÉLIMINATOIRES

Mode de tir des coups de pied du point de réparation exécutés pour déterminer le vainqueur d'une partie éliminatoire

Dans le cas où l'on doit tirer les coups de pied du point de réparation pour décider de l'équipe victorieuse d'une partie éliminatoire, on appliquera les dispositions suivantes :

- a) Le but utilisé sera celui du côté opposé aux estrades.
- b) L'arbitre déterminera, en jouant à pile ou face, quelle équipe effectuera le premier tir. L'équipe qui gagne le tirage effectuera le premier tir.
- c) Trois (3) tirs seront exécutés alternativement parmi les joueurs se trouvant sur le terrain de jeu une fois que l'arbitre a signalé la fin du match. Le gardien peut en faire partie.
- d) Si l'une des deux équipes présente un nombre total de joueurs inférieur à l'autre, lorsqu'elle aura fait appel à son dernier joueur comme tireur, elle pourra recommencer avec le joueur de son choix. À ce moment-là, le même privilège sera octroyé à l'autre équipe, même si elle avait encore des joueurs inutilisés.
- e) S'il y a égalité après ces trois (3) tirs, on continuera à tirer les coups alternativement jusqu'au moment où une équipe aura marqué un but de plus que l'autre.
- f) Tous les joueurs sur le terrain (incluant le gardien) doivent tirer une (1) fois avant qu'un joueur puisse tirer une deuxième fois (sauf dans la situation prévue en d).
- g) L'ordre de la deuxième rotation n'a pas besoin d'être le même que lors de la première rotation.
- h) Si le gardien se blesse pendant les tirs de fusillade, il pourra être remplacé par n'importe quel joueur de l'équipe se trouvant sur la feuille de pointage.
- i) Pendant l'exécution des tirs, tous les joueurs devront se tenir à l'intérieur du terrain de jeu, à l'endroit désigné par l'arbitre.